

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Séances
Division des Plénières

SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2025
(2^{ème} S.O.)

PROCES-VERBAL N° 19
DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 12 JUIN 2025

Palais du Peuple

TS

I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue la veille, est reprise ce jeudi 12 juin 2025, à 14 heures 59 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 76 membres sont présents.
- 20 membres sont excusés.

Ce sont les Sénateurs :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 1. BABANGA MPOTIYOLO Anicet | 11. KANYIMBU SHINDANY Michel |
| 2. BAENDE ETAFE ELIKO Jean-Claude | 12. KATUMWA MUKALAY Vicky |
| 3. BOONGO NKOY Pancrace | 13. LUNGUANA MATUMONA Jacques |
| 4. BOSSIO WA BOSSIO Claude | 14. MONDONGE BAMBULU Alexis |
| 5. ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu | 15. MPETSHI WOTO Bernard |
| 6. IDI TABANI Zakaria | 16. MUVA MUBOYAYI Clément |
| 7. KABASELE TUBAJIKA Micke | 17. NGAMBANI NGOVOLI Adonis |
| 8. KALALA WA KALALA José | 18. MPANDA KABANGU José |
| 9. KALONDA DELLA IDI Salomon | 19. SAINI SAMUNDENGO Joe |
| 10. KANDA KALAMBAYI Pierre | 20. VUNABANDI KANYAMIHIGO Célestin |

- 13 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. BAMANISA SAIDI Jean | 8. MULUMBA KONGOLO WA KONGOLO Gérard |
| 2. BASEANE NANGAA Christophe | 9. MUNTUABU LUKUNA LUABEYA Jean |
| 3. BEMBA NDOKWA Françoise | 10. MWAMIKEDI MAKANI Marcus |
| 4. ILUNGA KITOMBOLWE Alain | 11. MWANDO KATEMPA Christine |
| 5. KAYALA NINGA Renabelle | 12. SINANGO NGBAKOLI Eddy-Pascal |
| 6. MBUGUJE MAREMBO Anne | 13. TSHISEKEDI ILUNGA Roger |
| 7. MOBUTU GIALA KASA Albert-Philippe | |

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'inscription au calendrier des travaux et à l'ordre du jour de 8 nouveaux projets de loi de ratification, l'Assemblée plénière aborde l'examen de 9 points.

1. Examen et adoption de 8 projets de loi de ratification

Il s'agit de :

1. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit n° 7801-ZR (crédit A) et 7800-ZR (crédit B) du 28 mai 2025 conclus entre la République Démocratique du Congo et l'Association internationale de Développement au titre du premier appui budgétaire sur la gouvernance, la transparence et la résilience économiques de la République Démocratique du Congo pour un montant de 600 millions de dollars américains (DL 43-42) ;
2. projet de loi autorisant la ratification de la Convention de crédit n° CCD 119801 H du 14 mars 2025 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Agence Française de Développement au titre de financement du projet d'appui à la transformation numérique de la République Démocratique du Congo (DL 43-43) ;
3. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt n° 7803-ZR du 28 mai 2025 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association internationale de Développement au titre du Projet de Résilience contre les Inondations Urbaines (PRIUR) pour un montant de 200 millions de dollars américains (DL 43-44) ;

TS

[Signature]

7

4. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit relatif au financement du Projet Ville Durable Boma CCD 1159 (DL 43-45) ;
5. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de don remboursable b n° TFOB8072 du 01 juin 2022 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association internationale de Développement, en sa qualité d'entité internationale accréditée pour la mise en œuvre des financements du Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF) au titre de financement du projet d'Accès de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau « AGREE » (DL 43-46) ;
6. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit A n° 7816-ZR et l'Accord de crédit B n° 7815-ZR du 04 juin 2025 conclus entre la République Démocratique du Congo et l'Association internationale de Développement au titre de financement du projet de développement Inga 3 « I3 DP » phase 1 de l'approche –programme à phases multiples pour un montant de 250 millions de dollars américains (DL 43-47) ;
7. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit A n° 7818-ZR et l'Accord de crédit B n° 7817-ZR du 04 juin 2025 conclus entre la République Démocratique du Congo et l'Association internationale de Développement au titre du Projet de Développement de Transport et la Connectivité (PDTC) pour un montant respectivement de 115,2 et 225 millions de dollars américains (DL 43-48) ;
8. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit n° IDA 7602-ZR du 25 novembre 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association internationale de Développement (IDA) au titre de financement du projet de transformation numérique dans le cadre de la numérisation inclusive à l'Est et au Sud de l'Afrique utilisant l'approche programmatique multiphase (DL 43-49).

Monsieur Doudou FWAMBA LIKUNDE, Ministre des Finances, présente l'économie de ces huit projets de loi de ratification, à l'issue de laquelle, l'Assemblée plénière adopte la motion d'ordre du Sénateur Jean-Paul BOKETSU BOFILI relative à leur adoption, sans débat.

Ainsi, l'Assemblée plénière procède directement à leur adoption, article par article.

Les projets de loi numéros DL 43-42, DL 43-43 et DL 43-44 sont adoptés tels quels. Tandis que les projets de loi numéros DL 43-45, DL 43-46, DL 43-47, DL 43-48 et DL 43-49 subissent quelques amendements de forme.

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 77 Sénateurs prennent part aux votes :

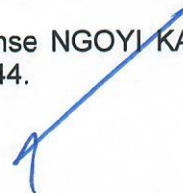
- pour le projet de loi autorisant la ratification de la Convention de crédit conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Agence Française de Développement au titre de financement du projet d'appui à la transformation numérique de la République Démocratique du Congo, 76 Sénateurs votent « oui », aucun « non » et 1 « *abstention* » ;
- pour les sept autres projets de loi de ratification, tous à l'unanimité votent « oui ».

2. Examen et adoption du rapport de la Commission infrastructures et aménagement du territoire relatif au projet de loi relatif à l'aménagement du territoire

Après le mot introductif de la Présidente de la Commission, le Rapporteur donne lecture du rapport. Un débat s'en suit, axé notamment sur les préoccupations suivantes :

- l'omission de la Commission, d'indiquer les références auxquelles les amendements ont été apportés et chaque nouvelle formulation retenue ;
- la non prise en compte des amendements du Sénateur Alphonse NGOYI KASANJI, pourtant déposés dans le délai, notamment ceux portés aux articles 43 et 44.

TS

A l'issue des réponses de la Commission, le débat est clos. L'Assemblée plénière adopte le rapport.

Ainsi, sur proposition du Bureau, l'Assemblée plénière adopte, *in globo*, l'intitulé, tous les articles ainsi que l'exposé des motifs de ce projet de loi.

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 77 Sénateurs prennent part au vote de l'ensemble du projet de loi, tous à l'unanimité votent « oui ».

Par conséquent, le Sénat vote, *en nouvelle délibération*, le projet de loi relatif à l'aménagement du territoire.

Sur ce, la séance est suspendue.

Il est 20 heures 30 minutes.

Fait à Kinshasa, le 12 juin 2025

La Rapporteuse,

Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA



Le Président,

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE

